

## Registre des Délibérations du Conseil Municipal

### DE LA VILLE DE BEGLES

### SÉANCE DU 7 novembre 2023

#### DÉLIBÉRATION N°2023\_051

**OBJET : CHOIX DU GROUPEMENT POUR LA RECONSTRUCTION ÉCORESPONSABLE DE LA CUISINE CENTRALE DE BÈGLES EN CONCEPTION-RÉALISATION**

L'an deux mil vingt trois et le 07 novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **31 octobre 2023**.

**Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Jacques RAYNAUD, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, M. Guénohé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Seynabou GUEYE.**

**S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :**

**M. Olivier GOUDICHAUD donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET, Mme Isabelle TARIS donne procuration à Mme Christelle BAUDRAIS, M. Benoît D'ANCONA donne procuration à Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Sylvaine PANABIÈRE donne procuration à M. Vincent BOIVINET, M. Alexandre DIAS donne procuration à Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE, M. Christophe THOMAS donne procuration à M. Mohammed MICHRAFY, M. Kewar CHEBANT donne procuration à M. Xavier-Marie FEDOU.**

**Secrétaire de la séance : M. Marc CHAUVET**

Madame Amélie COHEN-LANGLAIS expose :

La Ville de Bègles accordant une importance particulière à la qualité des repas servis aux écoliers et écolières, a conservé en régie sa production de repas et construit une Cuisine centrale en 2000. Ce bâtiment qui a accueilli la montée en gamme et la diversification de notre offre est devenu trop exigu et inadapté. Le conseil municipal a délibéré en novembre 2020 pour inscrire les études de faisabilité d'une extension dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements du mandat. Les objectifs du projet sont :

- Porter la capacité de production à au moins 3 500 repas par jour
- Créer une légumerie semi-automatisée pour accroître notre utilisation de produits bruts et faciliter la relocalisation de notre approvisionnement
- Disposer d'un atelier pédagogique permettant d'accueillir à la fois des futur.e.s cuisinier.e.s pendant leur formation professionnelle et des habitant.e.s de Bègles.

A la lecture des conclusions de l'étude de faisabilité, et devant les difficultés posées par les options envisagées d'extension ou de reconstruction sur place, le Conseil Municipal a délibéré le 12 juillet 2022 pour lancer un appel à candidature dans le cadre d'un marché global de conception / réalisation pour la construction d'un nouveau bâtiment sur un terrain voisin.

Un appel à candidature a été lancé le 21 juillet 2022 et la date limite de réception de celles-ci a été fixée au 27 septembre 2022.

Le Conseil Municipal du 06 octobre 2022 a délibéré pour :

- Établir la composition et la désignation du jury concernant le marché public global de conception/réalisation pour la reconstruction écoresponsable et performante de la cuisine centrale de Bègles considérant que celui-ci constitué devait donner un avis sur les offres et sélectionner les 3 candidats.

Le jury était composé de 9 membres :

- En tant que président, le maire ou son représentant
- Cinq (5) membres élus du conseil municipal
- Trois (3) membres qualifiés
- Fixer le montant des indemnités pour les membres qualifiés de ce dernier et fixer le montant des primes aux candidats considérant que trois candidats auront été admis à soumissionner au marché de conception-réalisation de la cuisine centrale.

La procédure de passation utilisée est la procédure avec négociation soumise aux dispositions des articles L.2124-3 et R.2124-3 et suivants du code de la commande publique.

La négociation est soumise au respect des dispositions de l'article R.2161-12 du code de la commande publique. Les articles R.2171- 15 et suivants du code de la commande publique prévoient les règles selon lesquelles les marchés de conception-réalisation doivent être passés.

Huit (8) candidats ont répondu à la consultation :

- Candidat 1 : groupement DELTA CONSTRUCTION

- Candidat 2 : groupement BOUYGUES BATIMENT
- Candidat 3 : groupement DUNE CONSTRUCTIONS
- Candidat 4 : groupement SEG FAYAT
- Candidat 5 : groupement SPIE BATIGNOLLES
- Candidat 6 : groupement AQIO
- Candidat 7 : groupement OBM CONSTRUCTION
- Candidat 8 : groupement SOPRECO

Les critères de sélection des candidatures étaient :

1. Cohérence des moyens proposés : pertinence de la composition de l'équipe au regard des exigences des compétences demandées, adéquation des moyens techniques, humains et financiers proposés par le groupement avec l'opération, au regard des compétences demandées à l'article 2.2 du chapitre 2 du présent RC = 40 points
2. Qualité des références présentées et notamment, concernant le mandataire, la qualité des opérations de complexité et d'importance similaires = 30 points
3. Mesures employées pour s'assurer de la qualité du groupement = 30 points.

Le jury s'est réuni le 25 novembre 2022 pour l'examen des candidatures et le choix des candidats. Au regard des critères énoncés ci-dessus, les trois (3) candidats suivants ont été retenus pour participer à la phase offre :

1. Candidat 1 : groupement DELTA CONSTRUCTION
2. Candidat 3 : groupement DUNE CONSTRUCTIONS
3. Candidat 5 : groupement SPIE BATIGNOLLES

A l'issue de la sélection des candidatures, les trois (3) groupements rappelés ci-dessus ont remis une offre initiale.

La date limite de réception des offres a été fixée au 23 février 2023.

La 1<sup>ère</sup> séance de négociation s'est déroulée le 28 avril 2023.

La date limite de réception des offres intermédiaires a été fixée au 2 juin 2023. La 2<sup>ème</sup> séance de négociation s'est déroulée le 5 juillet 2023 ;

La date limite de réception des offres finales a été fixée au 1<sup>er</sup> août 2023.

Les critères de jugement des offres étaient :

<b>Critères techniques</b>	<b>70 points</b>
<b>1 – Qualité de la réponse au programme (qualité architecture, pertinence des fonctionnalités...)</b>	30 points
Sous-critère 1.1 - L'insertion dans le site, parti esthétique	10 points
Sous-critère 1.2 – La fonctionnalité et les surface	10 points
Sous-critère 1.3 - La qualité technique	10 points

<b>Critères techniques</b>	<b>70 points</b>
2 - Qualité d'exploitation technique maintenance et engagement de performances (énergétiques, techniques, EnR..)	15 points
3 – Compatibilité avec les contraintes calendaires du projet (Optimisation des délais proposés et pertinence des phasages, ...)	10 points
4 – Part de marché confiée à des PME ou à des artisans	5 points
5 – Respect des objectifs environnementaux et cohérence des solutions proposées	10 points
<b>Critères prix</b>	<b>30 points</b>
6 – Coût global et forfaitaire de l'offre	30 points

Après avoir auditionné les candidats, pris connaissance des offres finales et du rapport d'analyse des offres finales, le jury réuni le 4 octobre 2023, a conclu au classement suivant :

- 1<sup>er</sup> - candidat 3 : groupement DUNE CONSTRUCTIONS avec une note de 97,50
- 2<sup>ème</sup> - candidat 1 : groupement DELTA CONSTRUCTION avec une note de 93,43
- 3<sup>ème</sup> - candidat 5 : groupement SPIE BATIGNOLLES avec une note de 80,53

Au regard de la pondération des critères susmentionnés, le marché public en conception réalisation est attribué au groupement DUNE CONSTRUCTION.

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 12 octobre 2023 a procédé au jugement des offres et a décidé d'attribuer le marché, conformément au classement du jury, au groupement DUNE CONSTRUCTION.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil municipal,**

**ENTENDU le rapport de présentation**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de la commande publique

**VU** la délibération n°10 du 12 juillet 2022 relative à la construction d'une nouvelle cuisine municipale et au lancement de l'appel à candidature dans le cadre d'un marché global de conception/réalisation

**CONSIDÉRANT** que trois candidats ont été admis à soumissionner au marché de conception-réalisation de la cuisine centrale au terme de l'analyse des offres reçues.

**CONSIDÉRANT** qu'un jury a été constitué pour la sélection des candidatures, analyser les offres reçues et donner un avis motivé sur le choix du titulaire du présent marché.

**CONSIDÉRANT** que la Commission d'Appel d'Offres a validé la décision du jury.

## DÉCIDE

**Article 1** : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à attribuer ce marché de conception-réalisation pour la reconstruction écoresponsable et performante de la cuisine centrale de Bègles au groupement DUNE CONSTRUCTION.

**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce marché et tous les documents s'y rapportant Avec le groupement DUNE CONSTRUCTION pour les montants suivants :

- Conception : 760 000,00 € HT
- Travaux : 5 940 000,00 € HT

Soit un coût total d'études et travaux de 6 700 000,00 € HT.

**Article 3** : D'inscrire les crédits au budget principal de la Ville, chapitre 23, article 2313.

VOTANTS : 35		VOIX
Pour	28	
Abstentions	7	M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

Fait et délibéré le 7 novembre 2023

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

M. Marc CHAUVET

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH



# CUISINE CENTRALE DE BÈGLES "DU JARDIN ... A L'ASSIETTE"



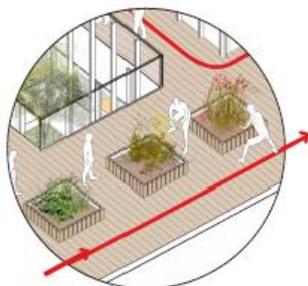


Plan de masse\* - 1:1500

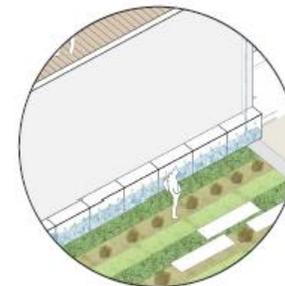
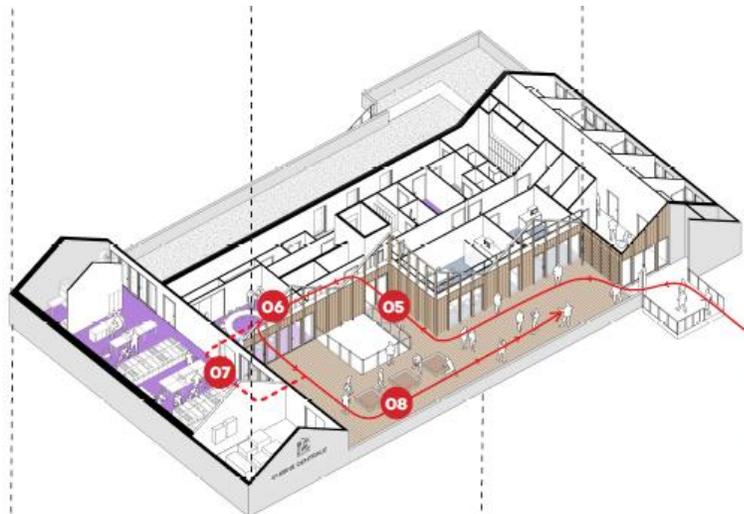


Croquis O2 : Axonométrie\*

Croquis O1 : Morphogénèse\*



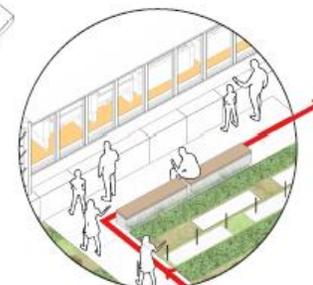
**08 Les bacs de permaculture**  
sensibiliser à la culture hors-sol  
(proposition d'aménagement, non inclus dans le projet)



**03 Récupérateurs d'eau de pluie**  
Modules aériens visibles depuis  
le jardin pour l'arrosage



**01 Le jardin potager**  
le jardin potager pédagogique est ouvert  
aux mêmes heures que la cuisine



**02 La préparation chaude**  
mise en vitrine sur le parcours